



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

## La citoyenneté en 3 étapes !

**Pour postuler à un emploi dans les secteurs de la défense, de la sécurité ou de la fonction publique, le certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) est obligatoire !**  
3<sup>ème</sup> étape du parcours de citoyenneté, cette journée vous donne des droits.

*L'appel sous les drapeaux ou service militaire a été suspendu par la loi du 28 octobre 1997 et remplacé par le « parcours de citoyenneté », il s'applique aux garçons nés à partir de 1979 et aux filles nées à partir de 1983. Le parcours de citoyenneté comprend 3 étapes obligatoires :*

### 1<sup>ère</sup> étape :

#### L'enseignement de Défense

Les principes, l'organisation de la Défense nationale et européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire. Outre l'enseignement de Défense dispensé en classe de 3<sup>ème</sup>, le programme «Éducation Civique, Juridique et Sociale (ECJS)» en classe de 1<sup>ère</sup>, consacré à la citoyenneté, incite à des débats argumentés sur la Défense. Enfin, les enseignants doivent informer leurs élèves de 16 ans de leur obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile.

### 2<sup>ème</sup> étape :

#### Le recensement à la mairie

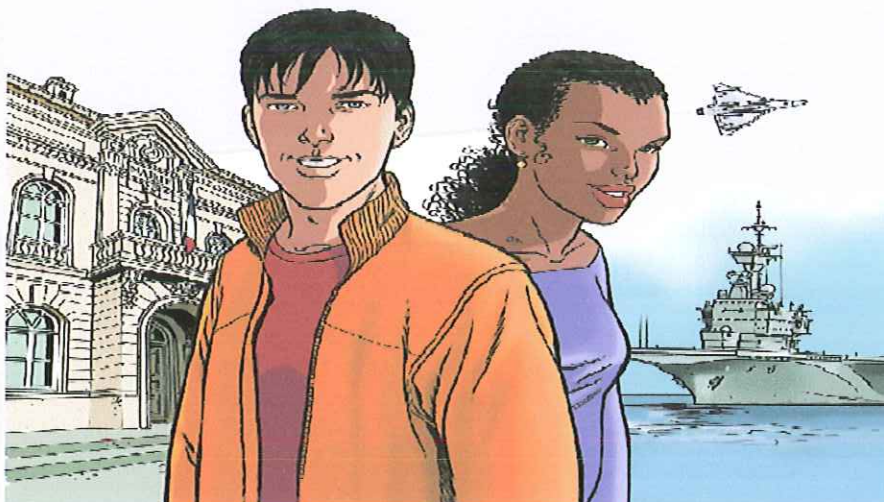
Dans les 3 mois qui suivent son 16<sup>ème</sup> anniversaire, le jeune français, fille ou garçon, se présente à la mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille de ses parents (il peut être représenté par l'un des parents). Il reçoit une attestation de recensement.

### 3<sup>ème</sup> étape :

#### La JAPD

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de défense à l'école et a pour objectif de sensibiliser les jeunes Français aux questions de la Défense. Les jeunes reçoivent des informations sur l'organisation, sur les principes de la Défense nationale et sur les métiers pouvant être exercés au sein des Armées. Par ailleurs, ils passent des tests d'évaluation de l'apprentissage des fondamentaux de la langue française (tests élaborés par l'Éducation Nationale).

[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)  
Rubrique "Jeunes et JAPD"



**SGA**  
Secrétariat général pour l'administration